

## DEPARTEMENT DU JURA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

| Nombre de conseillers |          |         |
|-----------------------|----------|---------|
| En exercice           | Présents | Votants |
| 15                    | 9        | 11      |

**Présents :** Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLOT, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Christian SAINTHOT.

**Date de Convocation :**  
13/11/2024

**Absents :** Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET

**Date d'Affichage :**  
12/12/2024

**Pouvoir :** Arnaud LAVIGNE donne pouvoir à Paulette GIANCATARINO, Marie-Anne SALVADORI donne pouvoir à Bernard BERTHAUD

**N° : 2024/63**

**Secrétaire de séance :** Liliane GOY

**OBJET :**  
**Travaux au STADE :**  
**Demande de subventions**

Suite aux notifications reçues, Madame la Maire rappelle les délibérations déjà prises concernant les travaux d'extension et d'éclairage du stade Jean Fraiser : 2023/33, 2024/025 et 2024/63.

Il est rappelé que le coût de cette opération s'élève à 417 360.40 €.

Suite à la réception de nouvelles notifications, il convient de revoir le plan de financement comme suit :

- Subvention DETR sur la totalité à hauteur de 30% : 125 208.12 €
- Subvention du conseil départemental du Jura à hauteur de 20 % : 81 642 € (notification reçue)
- Subvention du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 14 % : 58 430.46 € (notification reçue)
- Subvention de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 5 % : 20 868.02 €
- Subvention FAFA à hauteur de 5 % : 20 868.02 €
- Fonds propres (26 %) : 110 343.78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel pour les travaux du Stade Jean Fraiser
- Sollicite l'aide de l'Etat via la DETR, du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, du conseil départemental du Jura, de l'Agence Nationale du Sport et de la FAFA
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,  
Paulette GIANCATARINO

